

CONVOCATION PAR EPREUVE BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

N° candidat : 02150208093

Inscription n°: 003

Session: 2025

Version 1 du 24/06/2025 à 18:29

Rectorat de Nantes DEC 4-1 BP 72616 44326 NANTES CEDEX 3

Tél.: 02 40 37 32 67 Mél.: dec.bts@ac-nantes.fr

Né le : 03/05/2005

Identifiant National (INE): 080742900KE

MONSIEUR GAUTRET Ethan Amaury Benoit 36 RUE EUGENE KERIVEL 44800 ST HERBLAIN

Spécialité : Services informatiques aux organisations option B : Solutions logicielles et applications métiers

Veuillez vous présenter <u>30</u> minutes avant le début de chaque épreuve, aux lieux, dates et horaires indiqués ci-dessous, muni (e) de cette convocation et de votre pièce d'identité, en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans.

LGT JEAN PERRIN 20 RUE DU CHATEAU DE REZE 44400 REZE

Épreuves de contrôle - (ECT) (oral)

Le jeudi 03 juillet 2025 à 08:30

TRÈS IMPORTANT - ÉPREUVE DE CONTRÔLE (RATTRAPAGE) : SI ET UNIQUEMENT SI votre résultat à l'examen est "PASSE LES ÉPREUVES DE CONTRÔLE", vous devrez vous présenter dans l'établissement à la date et à l'horaire précisés ci-dessus. Vous ne recevrez pas d'autre convocation.

BTS 2025 - EPREUVES DE CONTROLE (ECT)

<u>SI ET SEULEMENT SI</u>, le jour de la publication, votre résultat à l'examen est « <u>passe les épreuves de contrôle</u> », vous devrez vous présenter dans le centre d'examen à la date et à l'horaire indiqués au recto de la présente convocation.

PIÈCES À PRÉSENTER À CHAQUE ÉPREUVE

- -Votre convocation en version papier
- -Votre pièce d'identité physique avec photographie (la version numérique n'est pas autorisée). Les pièces d'identité expirées depuis moins de 5 ans sont acceptées
- -Pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuves (handicap) : courrier listant les mesures accordées

DEFINITION DES EPREUVES DE CONTROLE:

Les épreuves de contrôle consistent en deux interrogations orales de 20 minutes précédées de 20 minutes de préparation (chacune), à l'exception des épreuves de langue vivante (deux fois 10 minutes). Chaque épreuve est notée sur 20 points.

Le candidat choisit deux épreuves orales parmi celles qui portent sur les compétences relevant du domaine général.

CHOIX DES EPREUVES:

Ce choix doit être effectué parmi les épreuves composant le domaine général.

Pour cela, vous devez déclarer vos choix :

- directement dans votre espace candidat CYCLADES;
- ou auprès de votre établissement de formation qui pourra vous accompagner dans votre choix et saisir vos vœux dans CYCLADES.

ATTENTION: date limite de saisie des choix d'épreuves

- -pour les spécialités dont les résultats sont publiés le 27 juin : le 30 juin à 13h au plus tard.
- -pour les spécialités dont les résultats sont publiés le 30 juin : le 1er juillet à 13h au plus tard.

En cas de difficulté de connexion sur CYCLADES, veuillez contacter votre établissement de formation.

CAS PARTICULIER:

Si vous disposez d'une dispense ou de note à une épreuve du domaine général, que vous avez fait valoir lors de votre inscription, cette épreuve ne pourra pas être choisie dans le cadre des épreuves de contrôle,

PRISE EN COMPTE DES NOTES DE RATTRAPAGE :

A l'issue des épreuves de rattrapage, la moyenne générale sera calculée après prise en compte de la meilleure note obtenue entre celle de l'épreuve du 1^{er} groupe et celle de l'épreuve de rattrapage qui lui correspond.

Si le candidat obtient une moyenne générale au moins égale à 10/20, il sera déclaré admis par le jury de délibération, sinon il sera refusé.

Vous pouvez prendre connaissance des informations relatives aux épreuves de rattrapage sur le site de l'Académie de Nantes : https://www.ac-nantes.fr/brevet-de-technicien-superieur-bts-121688